



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 janvier 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CAREY Bernard, représentant d'Abercorn
CARTIER Marielle, représentante de St-Armand
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Est absent RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station

Sont également présents : Monsieur Robert Desmarais, directeur général, madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire / urbaniste et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2014
4. Actualités du CLD : Présentation des résultats de la TEDD (Table des entreprises sur le développement durable de Brome-Missisquoi) et de Synergie Québec, par René Beaulieu et Oriana Familiar
5. Reddition de compte au MAMOT : adoption du rapport 2014, du plan d'action 2015 et demande de versement de l'aide financière 2014
6. Défi Santé 5/30/Équilibre : Participation de la MRC et sensibilisation auprès des municipalités locales
7. Rapport du comité régional Pacte rural du 14 janvier :
 - 7.1. Établissement des règles de fonctionnement des comités pôles
 - 7.2. Projets non admissibles
 - 7.3. Établissement du calendrier des rencontres pour les comités pôles et le comité régional
8. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 17 décembre 2014
9. Comité de transport : dépôt pour adoption du plan de développement du transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi
10. Rapport du comité d'aménagement du 14 janvier :
 - 10.1. Proposition de partenariat : Engagement de la MRC Brome-Missisquoi à contribuer au projet de complexe de recherche multiéchelle en hydrologie, hydraulique et environnement – GREAUS
 - 10.2. Présentation pour adoption – Politique de suivi de conformité réglementaire
 - 10.3. Banque de terres agricoles :
 - 10.3.1. Autorisation de signature du document de résiliation de l'entente de services intervenue entre la MRC et le GRAAP
 - 10.3.2. Autorisation de signature du document de résiliation du contrat de gestion intervenu entre la MRC, le CLD et le GRAAP
 - 10.3.3. Autorisation de signature de l'addenda 1 de l'entente interMRC intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi, la MRC d'Argenteuil et le GRAAP
 - 10.3.4. Autorisation de signature de l'entente interMRC avec la MRC de Memphrémagog
 - 10.4. Avis à la CPTAQ dans le dossier 409091 - chemin Compton à Bromont
 - 10.5. Avis de conformité – Hydro-Québec – nouveau poste à Bromont
 - 10.6. Certificat de conformité :
 - 10.6.1. Règlement 2014-09305 - Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 10.6.2. Règlement 2014-09303 - Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 10.6.3. Règlement 384-14 - Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 10.6.4. Règlement 385-14 - Notre-Dame-de-Stanbridge
11. Rapport du comité des carrières et sablières du 19 janvier :
 - 11.1. Rencontre des autorités de la ville de Bedford



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 11.2. Autorisation de signature de l'entente sur le partage des sommes provenant des carrières et sablières sur le territoire des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska pour les sites limitrophes
- 11.3. Versement aux municipalités pour la période du 1^{er} juin 2014 au 30 septembre 2014
- 11.4. Demande auprès d'emploi Canada afin d'embaucher un technicien en génie civil pour la période estivale 2015
12. Rapport du comité de l'évaluation du 19 janvier :
 - 12.1. Proposition soumise à la ville de Bedford de se joindre au service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi
13. Sondage concernant les services de la SQ
14. Rapport du comité administratif du 7 janvier :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Présentation pour adoption du règlement no 01-0115 établissant la répartition des quotes-parts 2015 entre les municipalités locales
15. Autorisation de détruire des documents – remplacement de la liste de destruction présentée au conseil en août 2014 (résolution : 294-0814)
16. Motion de remerciement : départ à la retraite de monsieur Richard Lauzier
17. Formation « printemps 2015 » pour les élus et gestionnaires municipaux sont disponibles
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier / février
19. Correspondance
 - 19.1. Gala des agricultrices à St-Hyacinthe le 11 avril 2015 : demande de commandites
20. Questions diverses :
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

08-0115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Trahan, citoyen de la municipalité de Frelighsburg, remercie Monsieur Desmarais d'avoir fait des démarches pour aider à solutionner la problématique concernant sa résidence.

09-0115

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

10-0115

REDDITION DE COMPTES AU MAMOT : ADOPTION DU RAPPORT 2014 ET DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter et de transmettre le rapport de reddition de comptes au MAMOT pour l'année 2014 conformément à l'entente relative au programme d'aide financière aux MRC. De demander au ministre de verser à la MRC, sur acceptation de son rapport, l'aide financière 2014 prévue à l'entente.

ADOPTÉ

DÉFI SANTÉ 5/30/ÉQUILIBRE : PARTICIPATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe le conseil que la MRC Brome-Missisquoi s'est inscrite au *Défi santé 5/30/Équilibre* afin de promouvoir les saines habitudes de vie auprès de ses employés.

PACTE-RURAL :

ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS PÔLES

Monsieur Desmarais rappelle que tous les projets financés par le Pacte rural doivent faire l'objet d'une analyse basée sur la grille d'évaluation retenue par le conseil des maires. Seuls les projets avec une note de 60 % ou plus peuvent être recommandés au conseil des maires. Les projets ayant obtenu les plus hautes notes seront priorisés au niveau du financement.



No de résolution
ou annotation

11-0115

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PACTE RURAL : PROJETS NON ADMISSIBLES

CONSIDÉRANT que la MRC a signé un protocole d'entente avec le MAMOT pour le Pacte rural 2014-2019 et que cette entente indique que les infrastructures, services, travaux ou opérations normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux sont non admissibles au Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural ne peut pas financer des projets déjà existants sur le territoire d'application à moins que ce soit un nouveau volet et dans ce cas, seules les dépenses du nouveau volet sont admissibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAUT
ET RÉSOLU :**

Que les projets suivants soient non admissibles au Pacte rural puisqu'il s'agit, soit de projets dont le financement est normalement la responsabilité de la municipalité ou de projets déjà en cours sur le territoire, et ce depuis plus d'un an.

- Plan de réaménagement des espaces publics - ville de Dunham
- Jardin communautaire - Loisirs et services communautaires de Lac-Brome
- Évaluation de la qualité de l'eau - municipalité de Bolton-Ouest
- Acquisition d'une plateforme pour le livre numérique - ville de Bromont
- Chroniques de villages : soirées cabaret - Le Bocal

ADOPTÉ

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES RENCONTRES POUR LES COMITÉS DES PÔLES ET LE COMITÉ RÉGIONAL PACTE RURAL

Voici le calendrier établissant les rencontres des différents comités des pôles et le comité régional du Pacte rural.

Pôle de Bromont	Jeudi 22 janvier 2015 à 19h30	Centre communautaire d'Adamsville
Pôle de Cowansville	Jeudi 5 février 2015 à 19h	Bureau administratif MRC
Pôle de Sutton	Mardi 10 février 2015 à 19h	Casernes de pompier, près de l'hôtel de ville de Sutton
Pôle de Bedford	Mercredi 4 février 2015 à 19h	Hôtel de ville de Bedford
Pôle de Farnham	Mardi 3 février 2015 à 17h	Hôtel de ville de Farnham
Pôle de Lac-Brome	Lundi 9 février 2015 à 19h	Hôtel de ville de Lac-Brome
Comité régional	Lundi 16 février 2015 à 13h	MRC

12-0115

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) requiert que la MRC dépose un plan de développement du transport collectif avant la fin de 2014 afin de devenir éligible à la subvention du volet II selon les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif;

CONSIDÉRANT que la version préliminaire du plan de développement du transport collectif de la MRC fut déposée au conseil des maires le 16 décembre dernier et a été acheminée au MTQ avant le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC procède maintenant à l'adoption de son Plan final de développement du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le Plan de développement du transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi et de transmettre le tout au ministère des Transports, le tout, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

13-0115

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ENGAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À CONTRIBUER AU PROJET DE COMPLEXE DE RECHERCHE MULTI-ÉCHELLE EN HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT – GREAUS

CONSIDÉRANT que le projet de Complexe de recherche multiéchelle en hydrologie, hydraulique et environnement mené par le Groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke (GREAUS) consiste en la construction d'un bassin versant pilote aux parois rigides et imperméables et d'une rivière expérimentale permettant la recherche au niveau du développement durable et plus spécifiquement sur la gestion de l'eau et sa qualité en fonction de la variabilité climatique réelle de notre région;

CONSIDÉRANT que le Complexe de recherche est une première au niveau mondial et pourra guider davantage la gouvernance au Québec en matière de développement durable et de gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté, en octobre 2014, un cadre réglementaire (REGES) en lien avec les problématiques reliées à la ressource eau afin de mieux contrôler le volume, la vitesse et la qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'engagement des partenaires au projet impliquera des retombées importantes (i) au niveau économique, notamment au plan de la réduction des dommages liés à une gestion plus adéquate des risques d'embâcles, à une prévision accrue des crues et à de meilleures pratiques de la gestion de l'eau (ii) aux niveaux environnemental et social, et (iii) au niveau de la gouvernance;

CONSIDÉRANT que les connaissances acquises permettront aux municipalités d'adopter une réglementation basée sur des résultats de recherches scientifiques tangibles en matière de qualité de l'environnement et de la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que le projet se chiffre à 5 M\$ en infrastructures et appareillages scientifiques et que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a accepté de participer au financement du projet, mais exige une contribution du milieu de l'ordre de 1 M\$ et qu'il y a actuellement un manque à gagner de 300 000 \$.

CONSIDÉRANT que la contribution souhaitée par le GREAUS se situe entre 10 000 \$ et 50 000 \$, laquelle peut être étalée sur une période de cinq ans;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU**

D'aviser le Groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke (GREAUS) que la MRC Brome-Missisquoi s'engage à titre de partenaire à participer financièrement à la réalisation du *Complexe de recherche multiéchelle en hydrologie, hydraulique et environnement* pour un montant de 20 000 \$ étalé sur 5 ans, soit un montant de 4 000 \$ par année (pris à même le budget « services professionnels – administration »).

Il importe de souligner que cet engagement est conditionnel à la réalisation du projet. Ainsi, si le projet ne peut aller de l'avant, il est entendu que le Groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke retourne les sommes non utilisées.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC tout document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

14-0115

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SUIVI DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé 2^{ème} remplacement de la MRC (SAD) est en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités locales avaient deux ans pour adopter des règlements de concordance pour se conformer au SAD (soit jusqu'au 23 septembre 2010), alors qu'en date du 1^{er} janvier 2015, certaines municipalités ne sont toujours pas conformes au SAD;

CONSIDÉRANT que pour pallier à la non-conformité de certaines municipalités, plusieurs règlements de contrôle intérimaire (RCI) ont été adoptés par la MRC afin de rendre effectives certaines dispositions du SAD plus rapidement (mesures transitoires et temporaires);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les RCI sont appliqués localement, mais la responsabilité ultime de ceux-ci est attribuable à la MRC, ainsi cette situation peut exposer la MRC à être mise en cause dans un litige impliquant une municipalité locale en lien avec l'application d'un RCI de la MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une politique pour assurer un suivi rigoureux de la conformité de la réglementation locale face à une révision ou à une modification du schéma d'aménagement et de développement, et ainsi, veiller davantage au respect des délais légaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'adopter la *Politique de suivi de conformité réglementaire*, tel que présenté séance tenante et de l'acheminer à l'ensemble des municipalités.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

15-0115

AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA MRC ET LE GRAAP

CONSIDÉRANT que le GRAAP a mis fin à ses activités en matière de gestion des opérations de la Banque de terres le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de résilier l'entente de service intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le GRAAP;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le document de résiliation de l'entente de services intervenue avec le GRAAP au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

16-0115

AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT DE RÉSILIATION DU CONTRAT DE GESTION INTERVENU ENTRE LA MRC, LE CLD ET LE GRAAP

CONSIDÉRANT que le GRAAP a mis fin à ses activités en matière de gestion des opérations de la Banque de terres le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de résilier le contrat de gestion intervenu entre la MRC Brome-Missisquoi, le CLD de Brome-Missisquoi et le GRAAP;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le document de résiliation du contrat de gestion intervenu entre le CLD de Brome-Missisquoi et le GRAAP, au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

17-0115

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 DE L'ENTENTE INTERMRC INTERVENUE ENTRE LA MRC BROME-MISSISQUOI, LA MRC D'ARGENTEUIL ET LE GRAAP

CONSIDÉRANT que le GRAAP a mis fin à ses activités en matière de gestion des opérations de la Banque de terres le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le GRAAP souhaite transférer l'ensemble de ses obligations à la MRC Brome-Missisquoi, laquelle accepte, afin que l'entente interMRC puisse être poursuivie jusqu'à son terme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'Addenda 1 de l'entente interMRC afin que la MRC Brome-Missisquoi prenne en charge l'ensemble des obligations contractées par le GRAAP dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
18-0115

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PROJET BANQUE DE TERRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMRC AVEC LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog désire se joindre au projet Banque de terres de la MRC Brome-Missisquoi en ratifiant une entente à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente serait en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 et que la MRC de Memphrémagog s'engage à déboursier les frais d'adhésion au projet, soit 4 000 \$ et les frais récurrents annuels de 1 500 \$ (+ taxes applicables);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, l'entente interMRC concernant l'adhésion au projet Banque de terres avec la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ

19-0115

AVIS À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER 409091 - CHEMIN COMPTON À BROMONT

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis à la MRC le 13 janvier 2015 une demande d'avis concernant une demande d'autorisation de la ville de Bromont pour l'aliénation en sa faveur et l'utilisation autre que l'agriculture d'une superficie de 81 mètres carrés sur le lot 5 556 347 sur le chemin Compton;

CONSIDÉRANT que cette demande vise des travaux de réfection d'une partie du chemin Compton, réalisés en 2010, en conformité avec la réglementation locale;

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a omis d'effectuer une demande auprès de la CPTAQ, le projet excédant ainsi de 81 mètres carrés le 30 mètres d'emprise tel que prévu à l'article 41 de la LPTAAA;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que le dossier 409091 visant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 81 mètres carrés du lot 5 556 347 situé sur le chemin Compton à Bromont est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

20-0115

AVIS DE CONFORMITÉ – HYDRO-QUÉBEC – NOUVEAU POSTE À BROMONT

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a transmis le 15 décembre 2014, tel que prévu à l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une demande à la MRC pour avis de conformité relativement au projet de construction d'un nouveau poste à 120-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 120 kV sur le territoire de la ville de Bromont ;

CONSIDÉRANT que le projet est situé en partie en zone agricole et qu'il n'affectera pas davantage les activités agricoles à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux usages autorisés dans les affectations du territoire traversées;

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont appuie ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à Hydro-Québec que le projet de construction d'un nouveau poste à 120-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 120 kV sur le territoire de la ville de Bromont est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

21-0115

**Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale
de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2014-09305
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis le 7 janvier 2015 à la MRC le règlement numéro 2014-09305;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement sur les PIIA vise à intégrer des objectifs et des critères pour les zones SIG-02-A, C1-07, P-06, P-37-A et P-37-B (secteur Mystic) ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 2014-09305 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

22-0115

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2014-09303
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis le 7 janvier 2015 à la MRC le règlement numéro 2014-09303;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage vise à assujettir les zones SIG-02-A, C1-07, P-06, P-37-A et P-37-B au règlement sur les PIIA en l'indiquant à la grille des usages et normes et en modifiant le plan de zonage en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARIELLE CARTIER
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 2014-09303 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

23-0115

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 384-14 NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis le 13 janvier 2015 à la MRC le règlement numéro 384-14 modifiant le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier les cartes 4 et 7 afin de rendre conformes les limites du périmètre urbain à la modification 05-0314 du schéma d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 384-14 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

24-0115

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 385-14 NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis le 13 janvier 2015 à la MRC le règlement numéro 385-14 modifiant le règlement sur le zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Ajouter et modifier certaines définitions relatives aux îlots déstructurés ;
- Modifier le Plan de zonage afin que les limites du périmètre urbain soient conformes à la modification 05-0314 du schéma d'aménagement ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 385-14 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

25-0115

ENTENTE DE PRINCIPE SUR LE PARTAGE DES SOMMES PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES SUR LE TERRITOIRE DES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA POUR LES SITES LIMITROPHES

CONSIDÉRANT que des substances assujetties à une redevance de carrières et sablières en regard aux articles 78 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* transitent de part et d'autre de la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska pour certains sites;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 78.13 et 78.14 de cette même Loi les municipalités voisines peuvent conclure une entente afin de se partager les redevances perçues de ces carrières et sablières;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe a été convenue le 18 décembre dernier entre les négociateurs des deux parties en séance de médiation de la CMQ, concernant le partage de ces redevances, et qu'il ne reste plus qu'à valider certaines données servant au calcul;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'entériner l'entente de principe concernant la méthodologie du partage des droits perçus provenant des carrières et sablières limitrophes situées sur le territoire des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska pour les années 2012 à 2019.

De faire la validation des données servant au calcul de cette méthodologie.

De présenter le texte de l'entente pour être adopté à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉ

26-0115

CARRIÈRES ET SABLIERES : PÉRIODE DE JUIN À SEPTEMBRE 2014 VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la deuxième période de l'année précédente sont versés aux municipalités le 31 janvier de l'année courante soustraction faite des frais de gestion;

CONSIDÉRANT que suite à l'Entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières concernant le partage des fonds provenant des sites « à cheval » avec la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que suite à l'entente intervenue avec la municipalité d'Ange-Gardien, les sommes perçues pour les années 2011 à 2013 inclusivement ont été versées à la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De procéder au versement d'un montant de 768 617,09 \$ provenant des droits perçus des carrières et sablières et réparti selon le règlement refondu 07-1112.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

27-0115

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOI ÉTÉ CANADA AFIN D'EMBAUCHER UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un technicien en génie civil a permis d'effectuer un suivi de meilleure qualité auprès des exploitants de carrières et sablières en 2014;

CONSIDÉRANT que les sommes requises à cette embauche sont prévues au budget;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention auprès d'emploi Canada devrait être effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De procéder à une demande de subvention au programme Emploi Été Canda et de procéder, en temps et lieu, à l'appel de candidatures pour une offre d'emploi comme technicien en génie civil pour la période estivale 2015.

ADOPTÉ

28-0115

OFFRE DE SERVICE À LA VILLE DE BEDFORD EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DU 1^{ER} MARS 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Bedford pour conclure une entente de gré à gré avec la MRC pour la fourniture d'un service d'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que le rôle de la ville de Bedford compte 1 029 dossiers et 1 586 locaux divers (résidentiel, commercial et industriel), soit une situation exceptionnelle parmi les municipalités du service de l'évaluation;

CONSIDÉRANT la possibilité de signer une entente gagnante entre la MRC et la ville de Bedford;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

De faire une offre de service en matière d'évaluation municipale à la ville de Bedford :

- Pour la période du 1^{er} mars 2015 au 31 décembre 2020 pour les services suivants :
 - La tenue à jour des dossiers (4 mises à jour par année);
 - La rééquilibrage et le dépôt des rôles 2016 à 2018 et 2019 à 2021;
 - L'étude et la défense des contestations de l'évaluation pour les dossiers se rapportant à la période de l'entente;
 - La disponibilité permanente du personnel au bureau du service de l'évaluation pour répondre de façon rapide et efficace aux besoins de la ville et des contribuables;
- Que les coûts pour la période de 10 mois en 2015 soient de 33 361 \$.
- Que les coûts pour les années 2016 et suivantes, soient calculés selon la richesse foncière uniformisée de la quote-part du service de l'évaluation plus un montant pour le nombre de locaux excédant le nombre de dossiers selon un coût de 50 % du coût par dossier.
- Que la ville de Bedford assume également les frais des services professionnels externes supplémentaires chargés à la MRC pour les fins spécifiques de la ville de Bedford.
- Que la ville de Bedford paie également une somme de 5 677 \$ pour la participation aux actifs du service de l'évaluation, soit 6,76 % de 83 984 \$ au 31 décembre 2014.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC une entente pour la fourniture de service en matière d'évaluation municipale à la ville de Bedford.

ADOPTÉ

SONDAGE CONCERNANT LES SERVICES DE LA S.Q.

Monsieur Pierre Janecek, maire de la ville de Dunham, à la demande de citoyens de Dunham, souhaite que les maires se prononcent sur la qualité des services fournis par la S.Q. Les maires conseillent plutôt à Monsieur Janecek de discuter avec les citoyens concernés et d'apporter les problèmes particuliers à l'attention du « policier parrain » de la ville.

29-0115

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement de la dépense suivante excédant le pouvoir du comité administratif :

Goyer, Mariette (programme PAD) 8 800 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation
30-0115

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0115 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES QUOTES- PARTS 2015 ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 26 novembre 2014 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 16 décembre 2014, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'adopter le règlement 01-0115 établissant la répartition des quotes-parts 2015 entre les municipalités locales, tel que présenté séance tenante. Néanmoins, advenant une modification quant à la richesse foncière 2015 (tel qu'annoncé par le gouvernement), le conseil convient d'appliquer rétroactivement cette modification et de procéder à un ajustement des quotes-parts en conséquence.

ADOPTÉ

JOURNÉE DE TRAVAIL (LAC-À-L'ÉPAULE) AFIN DE METTRE À JOUR LA VISION DE LA MRC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Une journée de travail (lac-à-l'épaule) en matière de développement économique se tiendra le **14 avril prochain** où seront invités l'ensemble des maires, DG et administrateurs du CLD afin de définir la vision régionale de la MRC et du CLD en matière de développement. Il est également proposé de débiter la journée par une présentation de l'état de la situation donnée par Emploi Québec.

31-0115

AUTORISATION DE DÉTRUIRE DES DOCUMENTS : REMPLACEMENT DE LA LISTE DE DESTRUCTION ADOPTÉE PAR LA RÉSOLUTION 294-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le remplacement de la liste de destruction des documents adoptée par le conseil des maires le 19 août 2014 (294-0814) par la liste de destruction des documents produite par monsieur Dominic Boisvert, archiviste, datée du 12 décembre 2014 et déposée séance tenante, le tout conformément au calendrier de conservation des documents de la MRC.

ADOPTÉ

32-0115

DÉPART À LA RETRAITE : MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR RICHARD LAUZIER

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Richard Lauzier, qui a quitté son poste d'agronome au centre de service de Bedford du MAPAQ le 19 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'implication de Monsieur Lauzier pour la protection de la qualité de l'eau dans la baie Missisquoi et de ses affluents depuis près de 20 ans, notamment au MAPAQ, dans la Coopérative de solidarité du bassin versant de la rivière aux Brochets et à l'organisme de bassin versant de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT le travail de recherche, de conscientisation et d'action sur le terrain en matière de protection des cours d'eau agricoles accompli dans Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT les réalisations, toujours effectuées en collaboration étroite avec les premiers concernés, soit les producteurs agricoles : des kilomètres de bandes riveraines arbustives, arborescentes ou herbacées, des haies brise-vent, des ouvrages hydroagricoles et de corrections de problèmes d'érosion, le projet Lisière verte, les plaines inondables en cultures pérennes, etc.;

CONSIDÉRANT qu'avec les efforts de recherche-action effectués sous l'impulsion de Monsieur Lauzier, la plaine agricole de Brome-Missisquoi est devenue un véritable laboratoire à ciel ouvert, qui a contribué au développement des connaissances en matière de protection des cours d'eau en milieu agricole au Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'héritage de Monsieur Lauzier a contribué à modifier le paysage agricole de Brome-Missisquoi et à faire en sorte que les agriculteurs de Brome-Missisquoi sont aujourd'hui reconnus comme des pionniers en matière de protection de l'eau au Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT
ET RÉSOLU**

Que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi souligne le travail exceptionnel réalisé par monsieur Richard Lauzier pour la protection de l'eau et l'évolution des pratiques agroenvironnementales dans la région et offre ses remerciements et souhaite une heureuse retraite bien méritée à monsieur Richard Lauzier.

ADOPTÉ

FORMATIONS POUR LES ÉLUS ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Dans sa volonté de promouvoir la formation pour les élus et gestionnaires municipaux, la MRC a acheminé aux conseils municipaux une brève liste contenant plusieurs formations disponibles au courant du printemps 2015.

33-0115

GALA DES AGRICULTRICES – COMMANDITE

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'acheter quatre billets au coût de 63 \$ plus taxes chacun, afin que les maires de Dunham et Saint-Armand, accompagnés de leur conjointe, puissent participer au Gala des Agricultrices de la Montérégie le samedi 11 avril prochain, à Saint-Hyacinthe, où deux agricultrices de Brome-Missisquoi seront dans la course.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

34-0115

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOI ÉTÉ CANADA AFIN D'EMBAUCHER TROIS AGENTS DE BANDES RIVERAINES

CONSIDÉRANT que l'embauche de trois agents de bandes riveraines, en 2014, a permis de mener auprès de la population une campagne de sensibilisation et d'identification des bandes riveraines dans le cadre du plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau ;

CONSIDÉRANT que le conseil a réitéré l'importance de poursuivre ce travail de nouveau lors de la période estivale 2015;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

De demander une subvention au programme Emploi Été Canda pour trois étudiants/es et de procéder, en temps et lieu, à l'appel de candidatures de trois agents de bandes riveraines pour la période estivale 2015.

ADOPTÉ


35-0115

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


M^{re} Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.